

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Rapport de la commission des pétitions sur la pétition du 27 avril 2011 concernant les requérants d'asile

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission formée de Madame Katja Schwarz excusée et Messieurs Jean Bischofberger, absent, Patrice Cochet remplacé par Braulio Mora, Pascal Francfort, Doris Uldry, Petr Lukas excusé et Bernhard Willi président et rapporteur s'est réunie le 15 juin 2011 en présence de Monsieur Olivier Mayor Municipal. Qu'il soit ici remercié pour ses nombreuses explications.

La pétition cosignée par 317 personnes, dont 47 hors de la ville de Nyon demande au Conseil Communal de s'opposer à la construction d'un foyer pour les requérants d'asile à la route de l'Etraz et une meilleure répartition des requérants dans chaque ville du district qui compte plus de 2000 habitants.

La discussion a été très animée et se situe entre le sentimental et le légal. Il faut d'entrée préciser que le problème des requérants est du ressort du Canton et de la Confédération, alors que le permis de construire est géré par le règlement de la police des constructions. Actuellement l'octroi de celui-ci est suspendu suite à un recours déposé à la CDAP(tribunal cantonal) Cette cour doit maintenant donner son jugement.

Les arguments de la pétition sont très différents des motivations de l'opposition à l'octroi du permis ce qui peut laisser croire que les signataires ont été mal informés. Le but de la pétition est de permettre aux citoyens de pouvoir s'exprimer sur des éléments qui ne peuvent être considérés et retenus dans une opposition lors de la délivrance d'un permis de construire..

En ce qui concerne l'abri situé au chemin d'Eysins, il y a lieu de préciser que le nombre de requérants est aujourd'hui limité à 80, ceci depuis fin février. Il sera fermé selon une convention avec l'Etat de Vaud en janvier 2012.

Pour ce qui concerne le sentier du Rocher, il est évident qu'il s'agit d'un endroit rêvé pour le trafic de drogue. Un bon nombre de personnes a notamment signé cette pétition par crainte de voir un développement de cette activité à cet endroit.

Par contre est-ce vraiment une raison pour empêcher de loger les requérants à la route de l'Etraz ?

A notre avis, quel que soit le site du futur lieu d'accueil, il est important qu'il soit mieux sécurisé et qu'une meilleure communication par la Municipalité vis-à-vis de la population soit donnée sur les mesures prises pour l'accompagnement, l'encadrement et la prévention.

Par contre, il n'y a pas d'éléments qui permettent à la commission de refuser d'entrer en matière.

En conséquence et en application de l'article 147 du règlement du Conseil Communal, la commission à l'unanimité des personnes présentes et au regard des éléments évoqués, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre en considération cette pétition et de la transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

Les membres :	Medames	Schwarz Katja Uldry Doris
	Messieurs	Bischofberger Jean Mora Braulio Francfort Pascal Lukas Petr Willi Bernhard président et rapporteur